

MEMOLUB EEX nC II T6 – T85°C- IP66

EX II 3 G D

Group II : équipement destiné à être placé où une atmosphère explosive due à des gaz et/ou à des poussières est susceptible

► **Category 3** : les équipements de cette catégorie sont destinés à un environnement dans lequel des atmosphères explosives dues à des gaz, des vapeurs, des brouillards ou des mélanges d'air avec des poussières ont une faible probabilité de se manifester et ne subsisteront que pour une courte période

Application aux zones 2 et 22 ←

Emplacement où une atmosphère explosive consistant en un mélange avec l'air de substances inflammables sous forme de gaz, de vapeur ou de brouillard (zone 2) ou d'un nuage de poussières (zone 22) n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal ou, si elle se présente néanmoins, elle n'est que de courte durée.

T6 = T85°C température maximale de surface

IP 66 = Imperméable à la poussière et au jets d'eau puissants

ISSeP04 ATEX 077 Numéro du certificat ATEX + Identification de l'organisme certifieur

Le Groupe I (en opposition avec le Groupe II) concerne les équipements destinés aux travaux souterrains et aux parties de leurs installations de surfaces susceptibles d'être mises en danger par le grisou ou des poussières combustibles → Le MEMOLUB EX n'y est donc pas d'application.

La Catégorie 1 comprend les appareils qui sont pour assurer la sécurité dans des atmosphères qui sont constamment, fréquemment ou pour de longues périodes explosives.

La Catégorie 2 comprend les appareils conçus pour assurer la sécurité dans des atmosphères très susceptibles d'être explosives. → Le MEMOLUB EX n'est pas conçu pour ce type de catégories.

Les ZONES d'application sont définies par l'industrie elle-même,

ZONE 0 : emplacement où une atmosphère explosive due à des gaz est présente en permanence ou très fréquemment

ZONE 1 : emplacement où une atmosphère explosive due à des gaz est très susceptible de se former.

ZONE 2 : (voir ci-dessus)

ZONE 20 : emplacement où une atmosphère explosive due à des poussières est présente en permanence ou très fréquemment.

ZONE 21 : emplacement où une atmosphère explosive due à des poussières est très susceptible de se former.

ZONE 22 : (voir ci-dessus)